



BOURSE TOUTES COLLECTIONS

Salle des fêtes
LE THOR 84 (Vaucluse)

dimanche 14 novembre 2021

Mise en place : de 7h à 8h00
Ouverture au public de 8h à 17 h

Association "site de Thouzon"- 228 hameau de Thouzon- 84250 le Thor

Renseignements : 06 52 59 71 24

NOM : PRENOM :

ADRESSE :

CODE POSTAL : VILLE :

TELEPHONE : E-MAIL :

Professionnels : - n° registre commercial :

- n° carte d'identité du gérant :

Amateurs : - n° carte d'identité :

TYPE DE COLLECTION(S) : ☐ timbres ☐ monnaies ☐ billets ☐ pin's ☐ poupées
☐ cartes postales ☐ figurines ☐ étiquettes ☐ bouchons ☐ BD
☐ muselets ☐ flacons ☐ minéraux ☐ fossiles ☐ télécartes
☐ médailles ☐ bijoux ☐ miniatures ☐ jouets ☐ fèves
☐ autres :

Je désire réserver tables à 9 € l'unité (maximum 6 tables) = euros (Les tables font 1,20m)

Je retiens repas à 15 euros : = euros

TOTAL = euros
Chèque à libeller au nom du « SITE DE THOUZON »

DATE : / / 2021

SIGNATURE précédée de la mention « **lu et approuvé le règlement au verso** »

FICHE TECHNIQUE ET REGLEMENT

ARTICLE 1: - Le renvoi du bulletin d'inscription dûment renseigné et signé, entraîne l'acceptation totale de ce règlement.

ARTICLE 2: - Les réservations devront être accompagnées d'un chèque comprenant le prix du métrage et des repas (éventuellement).

ARTICLE 3: - Les annulations ne pourront être acceptées que jusqu'à 31 jours avant la date de la manifestation (incluse) et devront être faites par courrier (le cachet de la poste faisant foi),

Si ces conditions ne sont pas remplies aucun remboursement ne sera effectué.

ARTICLE 3 bis: - L'annulation devra être faite pour une raison valable et justifiée. Les responsables de la manifestation seront seuls habilités à statuer sur la validité et sur les suites à donner sur la raison de l'annulation.

ARTICLE 4: - La priorité sera donnée aux exposants ayant participé l'année précédente et ce jusqu'au 30 juin de l'année.

Les emplacements seront ensuite attribués dans l'ordre d'arrivée des courriers et ce, jusqu'à épuisement des places disponibles.

ARTICLE 5: - La bourse est ouverte aux professionnels, amateurs et clubs.

ARTICLE 6: - **A l' inscription**, les organisateurs se réservent le droit de refuser tout exposant dont l'activité ne leur semblerait pas conforme avec l'objet de la bourse. (article 11-7 du règlement des foires et salons)

- **Le jour de la manifestation:** les organisateurs se réservent le droit de refuser tout exposant dont l'activité ne leur semblerait pas conforme avec l'objet de la bourse. (article 11-7 du règlement des foires et salons) ou qui troublerait le bon ordre de la manifestation sans qu'il puisse être demandé d'indemnité ou de remboursement d'aucune sorte.

ARTICLE 7: - Les organisateurs de cette bourse ne peuvent être tenus pour responsables en cas de perte, vol, chèques sans provision ou dégradation pendant la durée du salon.

ARTICLE 8: - Les exposants seront responsables des dommages causés aux locaux et matériels mis à leur disposition.

ARTICLE 9: - Il est interdit de fumer dans la salle.

ARTICLE 10: - Le local sera ouvert à partir de 7h afin de vous permettre de vous installer. Ouverture au public de 8h à 17h. **LES EXPOSANTS NE DOIVENT PAS QUITTER LA SALLE AVANT 17h.**
Tout emplacement non occupé à 8h reste à la disposition des organisateurs.

ARTICLE 11: - Toutes collections sont acceptées, à l'exception des livres neufs, brocante, meubles et armes. Un café vous sera offert le matin et au déjeuner.

Le repas de midi (sur réservation) sera à retirer sur place; Vous serez mis au courant par les organisateurs.

Nous vous souhaitons de passer une excellente journée.